

U. N. E. F. : du corporatisme au syndicalisme



Etre étudiant, ça n'est pas seulement chahuter...

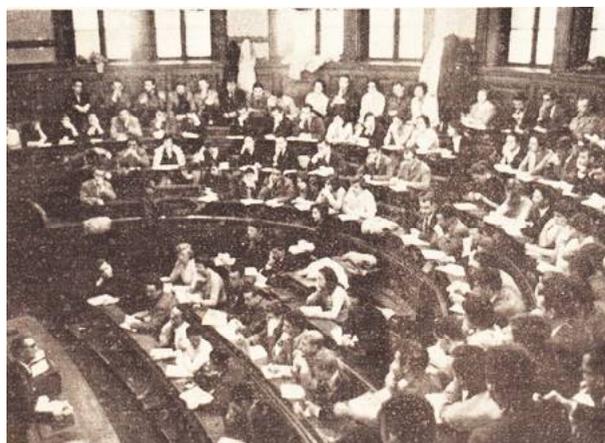
L'UNION Nationale des Etudiants de France vient de tenir à Lyon son quarante-neuvième congrès. La bataille des sursis, le problème scolaire, l'arrêt de travail du premier février ont mis en vedette, ces derniers mois, l'organisation syndicale étudiante. Mais ce n'est pas par hasard si elle a ainsi fait parler d'elle. Association aux traditions folkloriques et aux préoccupations corporatives avant la guerre, elle repartait sur des bases radicalement nouvelles au lendemain de la Libération. La charte de l'étudiant, votée à Grenoble en 1946, marquait la naissance du syndicalisme étudiant et sa définition théorique. En concevant l'étudiant comme jeune travailleur intellectuel et en énumérant ses droits et ses devoirs, l'U.N.E.F. situait son action et ses buts dans une société à l'évolution de laquelle elle entendait participer et se solidariser avec le monde du travail dont elle voulait être partie intégrante.

La nouvelle ligne du mouvement étudiant ne s'imposa pas sans mal. En 1950, le renversement du bureau présidé par Gérard de Bernis marque la fin de la période syndicale du lendemain de guerre. La tendance dite majoritaire s'installe à la direction de l'U.N.E.F. et réoriente celle-ci vers une voie corporatiste et apolitique. Mais une minorité de gauche s'organisait et prenait de plus en plus d'importance. Dès 1955, à l'occasion du rappel des disponibles, le problème algérien prenait place dans les débats de l'Union Nationale.

La question algérienne vint remettre en cause l'apolitisme de l'U.N.E.F., pierre d'achoppement des « majoritaires » et des « minoritaires ». Les relations de l'U.N.E.F. avec

l'Union Générale des Etudiants Musulmans Algériens (U.G.E.M.A.), constituée en juillet 1955, pose avec encore plus d'acuité cette question. C'est finalement sur le problème algérien que se fera le renversement de majorité en juillet 1956. Malgré le changement intervenu, l'U.G.E.M.A. rompra ses relations avec l'U.N.E.F. qui se trouve dans l'incapacité de prendre une position de fond sur l'Algérie. Cette rupture entraîne celle de toutes les associations d'étudiants d' « outre-mer ». Le problème algérien est au centre des discussions du congrès de Paris en 1957. Pour sauver l'unité du mouvement étudiant, la nouvelle majorité de l'U.N.E.F. renonce à adresser une Lettre au Président de la République où il est question, comme seule susceptible de mettre fin au conflit algérien de « la méthode du dialogue, qui, dans l'ordre politique est celle de la négociation ». Ce renoncement décisif n'empêche pas dix-sept associations générales de quitter l'U.N.E.F. qui connaîtra une scission de plus d'un an.

Pourtant l'ancienne minorité se renforce de plus en plus. L'U.N.E.F. choisit une orientation résolument syndicale, tant dans sa manière d'aborder les problèmes que par une collaboration de plus en plus étroite avec les syndicats universitaires et ouvriers. Au lendemain du 13 mai 1958, elle est au premier rang de la lutte pour la défense des libertés démocratiques et côtoie, de la Nation à la République, les grandes centrales syndicales qui ne la considèrent plus en étrangère. Au mois de novembre de la même année, lendemain du référendum, les scissionnistes, divisés entre eux, rentrent au bercail au moment où l'on s'y attendait le moins. En décembre, l'U.N.E.F. est la première organisation qui ose affronter dans la rue le gouvernement susceptible et sûr de lui du général fraîchement plébiscité.



... c'est aussi prendre conscience de certains problèmes.

Quatre années de travail incessant et de luttes ont permis à l'U.N.E.F. de prendre l'initiative de réunir, après le 24 janvier, les centrales syndicales et d'atteindre le congrès de Lyon avec une majorité de 80 % des mandats de ses 100.000 adhérents. Le congrès de la semaine dernière n'a pas été un tournant dans l'histoire de l'U.N. E.F. Il a été l'occasion de faire le point, deux ans après l'instauration du régime infanté par les manifestations du Forum d'Alger, près de six ans après le déclenchement de la révolution algé-

rienne.

Dès maintenant l'Union Nationale des Etudiants de France s'inscrit parmi les forces qui comptent dans notre pays, une force qui, sans aucun doute pèsera de plus en plus lourd dans les années à venir et qui contribuera à orienter notre commun destin.

Nous ne pouvons que nous en réjouir.

"Le moment est venu de prendre position"

LYON, mercredi 13 avril, en début d'après-midi: le Congrès de l'U.N.E.F. écoutait dans une indifférence presque générale, le dernier rapport de commission. Ce n'était pas seulement l'effet d'une séance de 24 heures pratiquement ininterrompue, mais, depuis le lever du jour, le quarante-neuvième congrès était joué. Dans l'atmosphère tendue d'une fin de nuit blanche, l'assemblée, debout, applaudissait l'adoption d'une motion sur l'Algérie.

Dès la séance d'ouverture, à l'occasion de la discussion du rapport moral présenté par Jacques FREYSSINET, président sortant, le problème algérien était mis en avant. En dehors des représentants de l'opposition qui intervinrent sur le travail technique du bureau, sur le soutien donné au C.N.A.L., sur les engagements « politiques » de l'U.N.E.F., la plupart des orateurs qui venaient approuver l'action de l'année passée parlèrent de l'Algérie.

Venant appuyer leur argumentation, une brochure sortait de l'impression le premier jour du Congrès. Sa publication avait été décidée un an plus tôt, dans le but d'étudier les répercussions de la guerre d'Algérie que rencontrent dans leur action les responsables syndicaux étudiants et les positions qu'a prises le mouvement étudiant sur ce problème. « Par cette brochure, est-il dit dans la conclusion, nous avons voulu contribuer à l'information, et surtout à une prise de conscience de l'opinion étudiante sur le problème algérien. *Nous sommes tous concernés.* Jamais les valeurs de la Démocratie que nous apprenons sur les bancs de l'Université n'avaient été aussi menacées. »

"Nous sommes concernés"

Plus que jamais, à l'U.N.E.F. la guerre d'Algérie est apparue sous-jacente dans la plupart des discussions abordées : défense des libertés, budget de l'Education Nationale, sursis, niveau de vie, relations avec les étudiants d'outre-mer. En assemblée plénière, la majorité des délégués décidait de poser clairement le problème. L'opposition n'attend pas l'ouverture du débat : « La question qui va être abordée ici est hors la loi syndicale. C'est un abus de pouvoir envers les étudiants de France... Une fois de plus vous outrepasser vos droits ». Les représentants de onze Associations Générales quittent la salle du Congrès. Malgré cette sortie brusquée, de nombreux orateurs se succèdent pour insister sur

toute la signification de la décision qui va être prise : « Le moment est venu pour l'U.N.E.F. de prendre position sans équivoque. Nous avons le devoir de tout mettre en œuvre qui puisse aboutir à une solution. Il appartient aux étudiants français de faire la preuve qu'à leur niveau la reprise d'un dialogue est possible. »

Après trois ans et demi de luttes internes, d'un difficile travail d'information, de rupture officielle des relations avec les étudiants algériens, alors que la situation continue de s'aggraver, le Congrès de l'U.N.E.F. vient en quelque sorte de répondre à l'U.G.E.M.A. qui, le 10 novembre 1956, lui exprimait sa volonté de la voir condamner ouvertement la politique du gouvernement français en Algérie et de se déclarer en faveur du peuple algérien

La guerre d'Algérie n'a pas empêché le Congrès de Lyon d'étudier les multiples aspects de l'action et les revendications syndicales du monde étudiant. Le rapport moral du bureau a fait selon la tradition, le bilan d'une année de luttes. Cette année a été particulièrement mouvementée, lourdement influencée par les événements. Le bilan en est assez sombre : « Constatons simplement a dit Jacques FREYSSINET, qu'en face d'un passif extrêmement lourd (Algérie, laïcité, budget de l'Education Nationale, sursis, menaces sur la Sécurité sociale), on cherche en vain des éléments positifs pour équilibrer la balance. »

Bilan de carence

Est-ce parce que l'U.N.E.F. a mis en évidence, depuis plusieurs mois, ce bilan de carence que les Pouvoirs publics ne la portent pas dans leur cœur ? « Nous n'avons pas à définir à priori une attitude systématique à l'égard d'un gouvernement » a dit encore le président de l'U.N.E.F. Il semble plutôt que ce soit le gouvernement qui ait défini une telle attitude. A la veille de la parution de l'ordonnance sur les sursis, les ministères intéressés et, en particulier celui de l'Education Nationale (ministère de « tutelle » de l'U.N.E.F. suivant une savoureuse expression de M. Debré), refusèrent délibérément de transmettre le moindre renseignement à l'organisation étudiante. A Lyon, M. Joxe, par humour ou par crainte, s'était fait représenter par un recteur.

Est-ce l'annonce de menaces ou de pressions que le gouvernement entend faire peser sur l'U.N.E.F. ?

Une certaine presse d'extrême-droite trop bien intentionnée voudrait le laisser croire, mais cela n'est pas une nouveauté de la part de ses chroniqueurs. Il n'est un secret pour personne que des ficelles sont tirées dans les coulisses afin de ramener dans la bonne voie une organisation prise en main par ceux que l'on présente comme de jeunes politicards intempestifs. A Lyon l'offensive fut lancée par l'opposition, certes très timide, à l'occasion de problèmes techniques de fonctionnement de l'U.N.E.F. Il fut facile à la direction de celle-ci de dénoncer le caractère corporatiste et politique de cette tentative. Hier à Vichy, aujourd'hui à Alger, sinon à Paris, les mots d'ordre ont de curieuses ressemblances, mais l'U.N.E.F. n'est pas prête à s'aligner sur Le Pen ou sur « Jeune Nation. »

Parmi les principales questions à l'ordre du jour, la laïcité fut l'objet d'assez longues discussions, techniques surtout. C'est un problème assez neuf pour l'U.N.E.F. puisque ce n'est qu'au congrès de l'an dernier qu'il fut abordé par le syndicalisme étudiant. Au sein de l'U.N.E.F. deux courants d'opposition existent, d'une part les Associations Générales de « droite » qui nient la compétence du mouvement étudiant sur ce problème, d'autre part les représentants des facultés catholiques, en particulier ceux de l'Institut Catholique de Paris, qui défendent le pluralisme scolaire. Depuis un an, l'U.N.E.F. a essayé de définir une position originale, dépassionnée et que la forte proportion d'étudiants catholiques rend à la fois plus difficile et plus nuancée. Cela n'a pourtant pas empêché l'U.N.E.F. de condamner sans équivoque la loi Debré et de s'associer à la pétition du C.N.A.L. Les débats de Lyon ont conclu à la nécessité de poursuivre un travail de réflexion, d'information et d'action pour la défense de l'Université.

Dans un contexte plus large, une des revendications fondamentales du syndicalisme étudiant, la démocratisation de l'enseignement, a été resituée dans toutes ses dimensions. Les mesures réactionnaires prises depuis un an en matière de réforme de l'Ecole font apparaître le recul considérable qu'accumule notre pays. Le congrès de Lyon a insisté sur les nécessaires transformations sociales qui sont liées à une démocratisation de l'enseignement et a souhaité

qu'un travail très approfondi soit entrepris en étroite collaboration avec les syndicats ouvriers, paysans et enseignants.

Unification

La politique internationale de l'U.N.E.F. s'est considérablement développée depuis quelques années. La présence à Lyon de nombreuses délégations venues des pays de l'Est et de l'Ouest en est une preuve. L'U.N.E.F. se trouve placée dans un contexte international divisé plus ou moins à l'image de la situation politique générale : d'un côté la Conférence Internationale des Etudiants (C.I.E.) dominée par les anglo-saxons, de l'autre, l'Union Internationale des Etudiants (U.I.E.) dont l'orientation est donnée par les pays communistes. On assiste, cependant, depuis environ un an, à un effort de rapprochement tendant à une unification du mouvement international étudiant. L'U.N.E.F. a rappelé son attachement à toute forme de coopération internationale et a décidé de tout mettre en œuvre pour favoriser l'organisation d'une Table Ronde autour de laquelle toutes les unions nationales seront amenées à discuter de leur unité.

L'U.N.E.F. a aussi orienté, depuis quelque temps, son action vers la coopération culturelle et technique avec les pays insuffisamment développés. De nombreuses tâches aussi bien d'information que de coordination restent à faire dans ce domaine, mais tout en décidant de participer intensément à ces efforts, le congrès de l'U.N.E.F. a tenu à insister sur le caractère temporaire de cette aide en hommes, les agents métropolitains de la coopération devant progressivement être remplacés par des autochtones.

Une nouvelle année vient de s'ouvrir pour l'U.N.E.F. Le changement de ses cadres ne modifiera pas la ligne qu'elle s'est tracée. Les circonstances très difficiles que traverse la France ne contribueront en rien à alléger sa tâche, mais les militants et responsables qui viennent de quitter Lyon ont fait la preuve de leur compétence et de leur détermination. Le mot d' « espoir » est revenu plusieurs fois à la bouche des congressistes. Il faut souhaiter que cet espoir ne sera pas déçu.

LES MOTIONS DU 49^e CONGRÈS

• Algérie

Les représentants élus des étudiants de France, réunis en Congrès à Lyon, alors que la guerre d'Algérie est entrée dans sa sixième année,

Rappellent que ce conflit conditionne toute la vie politique, économique, morale, universitaire, et qu'il dresse un obstacle au développement de la France comme de

l'Algérie,

Dénoncent, à l'heure où s'opère la libération générale du continent africain, le caractère anachronique de la guerre d'Algérie qui entrave le développement normal du processus de décolonisation dans l'ensemble des pays d'Afrique,

Rappellent leurs positions antérieures et refusent aux armées la possibilité de mettre fin au conflit algérien,

Rappellent leur attachement au principe du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes et demandent que ce droit soit reconnu dans les faits au peuple algérien,

Expriment leur volonté de voir maintenues les ouvertures de paix du mois de septembre et prises rapidement les seules mesures capables de les faire aboutir, c'est-à-dire des négocia-

tions avec le Front de Libération Nationale sur les conditions d'un cessez-le-feu et les garanties d'application de l'autodétermination,

Expriment leur volonté de prendre toutes les mesures susceptibles de favoriser la réconciliation des étudiants français et des étudiants algériens, préfigurant une réconciliation de la France avec la nation algérienne, quel que soit le statut politique qu'elle choisira, et une cohabitation pacifique des communautés sur le territoire algérien,

Décident d'entreprendre l'information la plus large possible afin que tous les étudiants prennent conscience de la gravité de ce problème qui engage l'avenir de la France,

Décident de soutenir et promouvoir, sur les plans national et local, toute action positive de l'U.N.E.F., des Associations générales, des syndicats ouvriers et universitaires, pouvant nous rapprocher d'une solution du conflit.

• *Atteinte aux libertés*

Le 49^e congrès de l'U.N.E.F.,

CONSTATANT que ces dernières années ont vu les atteintes aux libertés individuelles, solennellement condamnées par l'U.N.E.F. et l'ensemble des organisations syndicales, être encouragées par les nouvelles dispositions légales :

- l'état d'urgence du 3 avril 1955 et les pouvoirs spéciaux du 16 mars 1956 constamment renouvelés,
- l'ordonnance du 7 octobre 1958 étendant les pouvoirs et la compétence de la justice militaire en métropole,
- La réforme récente de la justice militaire en Algérie qui, sous prétexte d'assurer une justice plus rapide, prive pratiquement les inculpés de toute garantie,
- L'ordonnance du 5 février 1960 étendant à 5 jours le délai de garde à vue,

CONSIDERANT que l'extension ainsi réalisée du pouvoir discrétionnaire de l'administration empêche tout contrôle normal par le Parlement où les autorités judiciaires et rend absolument vaines les enquêtes effectuées par les différentes commissions,

CONSIDERANT que l'on assiste ainsi à une remise en cause des principes fondamentaux du droit français, notamment :

- indépendance du pouvoir judiciaire,
- procédures contradictoires,
- présomption d'innocence en faveur de l'accusé, et du rôle que doit jouer l'autorité judiciaire,

REAFFIRME son opposition à cet engrenage de mesures et à leurs conséquences telles qu'elles ont été dénoncées dans la brochure récemment publiée par l'U.N.E.F.

• *Laïcité*

Le 49^e Congrès de l'U.N.E.F.,

REAFFIRME l'option du mouvement

étudiant pour une Ecole nationale, service public démocratisé, laïque, indépendante et co-gérée. Cette Ecole nationale, qui n'exclut pas l'existence d'un enseignement privé non subventionné, offre la seule possibilité d'une solution durable du problème scolaire,

RAPPELLE son opposition à la loi du 31 décembre 1959 qui, ne se situant pas dans le cadre d'une réforme générale de l'enseignement, institutionnalise la division entre les deux systèmes d'enseignement et qui est ainsi à l'origine d'une nouvelle guerre scolaire,

CONSTATE que les projets de décrets d'application ne constituent que la mise en œuvre de la loi dans l'esprit qui a présidé à sa rédaction,

REGRETTE que le climat de lutte ainsi imposé au mouvement étudiant comme au pays tout entier retarde la recherche d'une véritable solution du problème scolaire,

ESTIME que l'U.N.E.F. doit assurer une double tâche :

1^o poursuivre le travail de réflexion sur la situation originale qu'elle a proposée en s'attachant notamment aux étapes transitoires pour la mise en place de l'Ecole nationale et à la distinction entre éducation et enseignement;

2^o continuer son action de défense de l'Université, tant en ce qui concerne la vocation générale de celle-ci qu'en ce qui concerne ses besoins matériels ;

MANDATE le bureau de l'U.N.E.F. pour développer l'effort d'information en ce domaine, notamment par l'organisation de colloques.

• *Sécurité Sociale*

Le 49^e Congrès de l'U.N.E.F.,

RAPPELLE son attachement fondamental à la gestion de la Sécurité sociale par les usagers eux-mêmes et, en particulier, son attachement à la gestion du régime étudiant par les étudiants ;

EXPRIME son opposition à toute mesure susceptible de remettre en question cette gestion, soit dans les principes, soit dans les faits ;

DEMANDE la parution urgente d'un texte assurant à la Mutuelle Nationale des Etudiants de France les remises de gestion correspondant réellement aux frais de gestion du régime étudiant, condition indispensable au maintien du principe de la gestion par les bénéficiaires eux-mêmes ;

REGRETTE vivement que le projet de réforme de la Sécurité sociale n'ait pas été présenté à l'U.N.E.F. et à la M.N.E.F. avant son examen par le Conseil supérieur de la Sécurité sociale et s'inquiète de la généralisation de telles mesures gouvernementales ;

S'OPPOSE à ce projet de réforme en contestant l'efficacité des mesures concernant les honoraires médicaux, et en exprimant une

opposition de principe irréductible à la remise en question d'une gestion démocratique de la Sécurité sociale par les assurés eux-mêmes.

Enseignement

Le 49^e Congrès de l'U.N.E.F.,

CONSIDÉRANT que l'enseignement français ne donne pas aux jeunes la formation dont ils ont besoin : une formation professionnelle adaptée aux réalités économiques, une formation civique et culturelle;

CONSIDÉRANT que la démocratisation de l'enseignement n'a pas progressé en France à cause d'obstacles financiers d'une part, d'autre

part d'obstacles psychologiques. La réticence des familles étant due au fait que l'enseignement donné par l'École est lié à une culture bourgeoise;

MANDATE le bureau de l'U.N.E.F. pour organiser un colloque regroupant syndicats universitaires, ouvriers, Cercle National des Jeunes Agriculteurs, mouvements de jeunesse et organisations ayant une compétence sur ce problème ; ce colloque aura pour but de mettre au point une charte de l'enseignement (structures, contenu, pédagogie), de prévoir une action commune, de promouvoir des expériences à la base.

Tribune socialiste n° 3 - 23 avril 1960

Pages 4 et 5